

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental de Loire-Atlantique – Aménagement du centre-ville

EXPOSE

Parmi les fiches action du plan « Action Cœur de Ville », la Ville a inscrit la réhabilitation des espaces publics du centre-ville afin d'en accompagner la redynamisation.

Après la rénovation du Marché Couvert et la création de son parvis en 2019 et 2020, la Ville a aménagé la promenade du Duc d'Aumale en 2021. Ces opérations ont été plébiscitées par un large public.

Dans cette même dynamique, en 2022, la rue du château sera elle aussi requalifiée et une étude sera réalisée pour la Grande Rue. Suivront ensuite dans un pluriannuel, la rue Aristide Briand puis la rue de Couéré.

Le réaménagement de ces espaces publics intégrera une approche environnementale à travers la végétalisation et la gestion des eaux pluviales. L'accessibilité sera également un objectif afin de favoriser les mobilités douces et les déplacements pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Ces espaces publics portent des enjeux urbains, paysagers, et touristiques majeurs et concourent aussi à l'optimisation des parcours patrimoniaux qui sont également en restructuration.

Suite aux missions confiées au bureau d'études PRAGMA pour l'élaboration du programme de travaux, une procédure d'appel d'offres va être lancée courant 2022, en application du code de la commande publique, pour la requalification de ces espaces publics.

Dans le cadre de la contractualisation pluriannuelle AMI « Cœur de Bourg-Cœur de Ville » avec le Département de Loire-Atlantique ces aménagements ont déjà été retenus.

Il vous est ainsi proposé que la Ville sollicite une aide financière auprès du Département pour l'aménagement des espaces publics du centre-ville : Grande rue, rue Aristide Briand et rue de Couéré.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. de solliciter une aide financière auprès du Département de Loire-Atlantique pour l'aménagement des espaces publics du centre-ville : Grande rue, rue Aristide Briand et rue de Couéré ;

2. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes relatifs à

Préfecture de Loire-Atlantique de la présente délibération.

044-214400368-20220309-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Publication le : 09-03-2022

Les propositions sont adoptées par 29 voix
Abstentions : 4 (M. BARON, M. GAUDIN, Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant
Au Marché Couvert, le 3 mars 2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT



[Handwritten signature of Alain Hunault]



Le Maire,
Alain HUNAUULT

[Handwritten signature of Alain Hunault]



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 3 MARS 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt deux, le trois mars, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-cinq février, se sont réunis au Marché Couvert en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme CIRON

Mme BOURDAIS a donné procuration à M. BOISSEAU

M. KESKIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme LEGRAIS-OZBERK a donné procuration à M. GAUDIN

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr